



Synthèse

Les statistiques de la MSA



Juin 2025

Les tentatives de suicide au régime agricole entre 2018 et 2022

Thierno Barro, Cedric Vallee, Annie Nourry

Résumé

Entre 2018 et 2022, 72 280 personnes sont hospitalisées en moyenne, au moins une fois chaque année en établissement de Médecine, Chirurgie, Obstétrique (MCO) pour tentative de suicide (TS) quel que soit leur régime d'affiliation. Les assurés du régime agricole représentent, en 2022, près de 3,3 % des personnes hospitalisées pour ce motif, soit près de 2 400 assurés.

L'exploitation des données disponibles dans le Système national des données de santé (SNDS) permet de définir un profil des personnes hospitalisées pour tentative de suicide. En effet, les résultats démontrent que ce phénomène est le plus fréquent dans la population féminine, et notamment chez les adolescentes de 15 à 19 ans.

CCMSA - Direction des Statistiques et de la Science des données (DSSD)
19, rue de Paris - CS 50070 - 93013 BOBIGNY Cedex
Site internet : Statistiques.msa.fr

- Directrice de la publication : Nadia Joubert - joubert.nadia@ccmsa.msa.fr
- Rédacteur en chef : David Foucaud - foucaud.david@ccmsa.msa.fr
- Département Analyses et prévisions des données de la Santé : Damien Ozenfant – ozenfant.damien@ccmsa.msa.fr
- Service Etudes et Evaluations : Annie Nourry – nourry.annie@ccmsa.msa.fr
- Auteurs : Cédric Vallée - vallee.cedric@ccmsa.msa.fr, Thierno Barro – barro.thierno@ccmsa.msa.fr
- Service Pôle Diffusion et valorisation : Eric Hugues – hugues.eric@ccmsa.msa.fr
- Diffusion : Claudine Gaillard - gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr



Dans un baromètre publié en février 2024, Santé Publique France alerte sur la détérioration de la santé mentale des jeunes. Le résultat principal de cette étude met en avant une augmentation importante des pensées suicidaires et des tentatives de suicide au cours de la vie chez les 18-24 ans¹.

Le régime agricole, au même titre que l'ensemble de la population, est concerné par ce phénomène. Il est donc primordial pour la MSA de suivre l'évolution du nombre de ses assurés concernés par ces tentatives, signal fort d'une situation de mal-être voire facteur prédictif du suicide.

Dans cette étude, les données sur les tentatives de suicides ne sont pas exhaustives car elles ne comprennent pas les tentatives de suicide prises en charges en soins de ville ou uniquement aux urgences (sans hospitalisation). Ainsi, ne sont prises en compte dans cette étude, que les tentatives de suicide suivies d'une hospitalisation en Médecine, Chirurgie, Obstétrique (MCO) pour les assurés âgés de 10 ans et plus, en France métropolitaine.

Dans la suite de l'étude, le terme « tentatives de suicide » ou TS, correspondra à cette définition.

1. Les tentatives de suicide en France métropolitaine de 2018 à 2022

Entre 2018 et 2022, on dénombre annuellement en moyenne 72 280 consommateurs de soins par an, tous régimes confondus, ayant fait au moins une tentative de suicide suivie d'une hospitalisation en France métropolitaine. L'année 2020 (année de la crise sanitaire) se démarquait avec une baisse de 9,6 % du nombre d'assurés ayant réalisé au moins une tentative de suicide par rapport à 2019 (73 896 en 2019 contre 66 779 en 2020). La crise sanitaire a eu un double impact sur les tendances suicidaires. Bien que les confinements répétitifs aient joué un rôle protecteur et permis d'éviter un passage à l'acte², ils ont aussi eu pour effet de détériorer la santé mentale de certaines personnes.

La part d'assurés dans la population globale ayant fait une tentative de suicide a augmenté en 2022 avec un taux de 12,3 pour 10 000, contre 12,0 en 2021 (*Tableau 1*).³ L'augmentation du taux brut de TS est plus importante chez les femmes que chez les hommes (+ 0,41 point pour les femmes contre + 0,01 point pour les hommes).

Les femmes sont plus exposées au risque de tentative de suicide. Leur taux brut de tentatives de suicide est plus élevé que celui des hommes (*Graphique 1*) : sur la période étudiée (2018-2022), il est en moyenne de 14,6 pour 10 000 chez les femmes alors qu'il est de 10,1 pour les hommes, soit un écart de 4,5 points.

¹ - Prévalence des pensées suicidaires et tentatives de suicide chez les 18-85 ans en France : résultats du Baromètre santé 2021.

² - Suicide, mesurer l'impact de la crise sanitaire liée au Covid-19. Observatoire national du suicide, 5eme rapport, Sept 2022.

³ - Les taux de TS présentés pour 2021 sont affectés par le nombre d'usagers de soins (ici le dénominateur) qui a augmenté du fait des remboursements de test Covid, notamment sur des classes d'âges qui comptaient de nombreux non consommateurs de soins. La hausse constatée en 2022 est, de ce fait, probablement sous-estimée.



Tableau 1 :

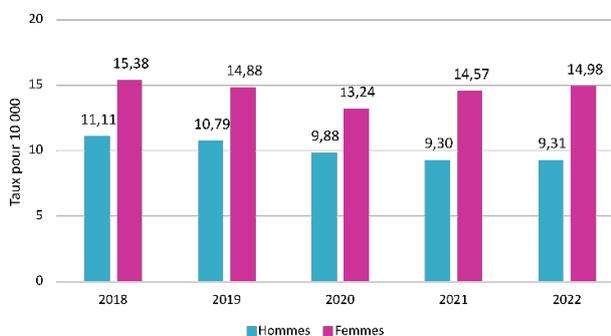
Assurés ayant réalisé une tentative de suicide, tous régimes, en France métropolitaine, de 2018 à 2022

	Taux de tentatives de suicide pour 10 000	Nombre d'assurés ayant tenté de se suicider		
		Hommes	Femmes	Total
2018	13,4	29 700	45 846	75 546
2019	12,9	29 205	44 691	73 896
2020	11,6	26 874	39 905	66 779
2021	12,0	27 015	45 133	72 148
2022	12,3	26 642	46 390	73 032

Source : SNDS - exploitation MSA

Graphique 1 :

Taux d'assurés (pour 10 000) ayant réalisé une TS, tous régimes, par sexe et par années de 2018 à 2022



Source : SNDS, exploitation MSA

2. Les tentatives de suicide au régime agricole

Sur la période 2018-2022, 2 416 personnes affiliées au régime agricole ont été hospitalisées en MCO (au moins une fois par année) pour tentative de suicide, soit près de 9,1 assurés agricoles sur 10 000 usagers de soins.

Contrairement à la hausse que l'on observe dans l'ensemble des régimes en 2022, le taux brut de tentatives de suicide baisse très légèrement au régime agricole (9,1 tentatives de suicide pour 10 000 usagers de soins contre 9,2 en 2021) (*Graphique 2*).

Le nombre de tentatives de suicide a ainsi baissé de 3,6 % chez les assurés du régime agricole. Cette baisse est principalement portée chez les hommes avec - 8,3% contre + 0,7% pour les femmes. Les classes d'âges les plus contributives à cette baisse sont les assurés de 30 à 54 ans et plus particulièrement les hommes.

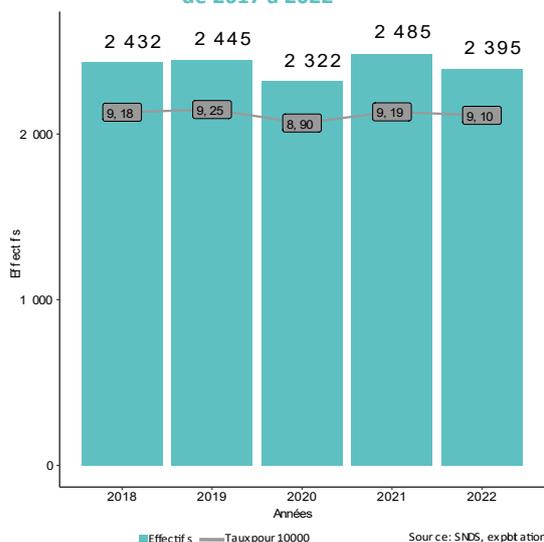
Les départements du Nord et de l'Ouest de la France restent les plus touchés (*Carte 1*). Les taux de tentative de suicide les plus élevés s'observent dans le département du Nord (16,1 pour 10 000), les Côtes-d'Armor (15,6 pour 10 000) et l'Orne (15,5 pour 10 000).

Avec 32,9 ‰, le territoire de Belfort est le département qui a le taux de TS est le plus élevé. Cependant, ce taux élevé est à relativiser en raison d'une faible population agricole dans ce département.

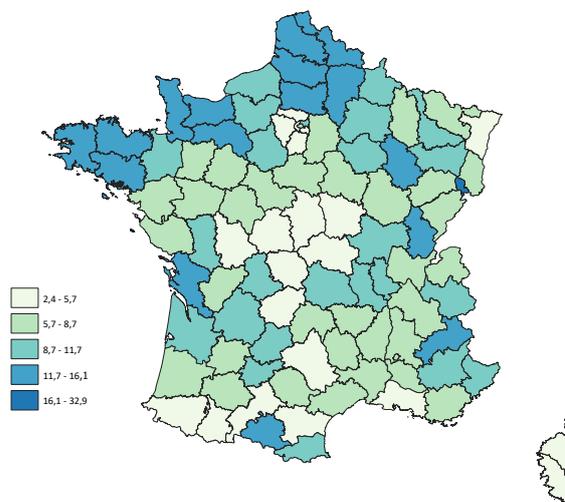
En revanche, les départements du pourtour méditerranéen demeurent les moins touchés par les tentatives de suicide (taux de TS majoritairement inférieurs à 10 TS pour 10 000 usagers de soins) (*Carte 1*).



Graphique 2 :
Nombre d'assurés agricoles ayant réalisé une TS de 2017 à 2022



Carte 1 :
Taux standardisé pour 10 000 des tentatives de suicide au régime agricole en 2022



3. Une situation moins marquée chez les non-salariés agricoles que chez aux salariés agricoles

La répartition des taux de tentatives de suicide par classes d'âge, par sexe et par régime (salariés et non-salariés) au sein de la population agricole montre des disparités importantes. Comme dans la population générale, ce sont les femmes, et en particulier les jeunes femmes (salariées agricoles), qui sont plus touchées (graphique 3).

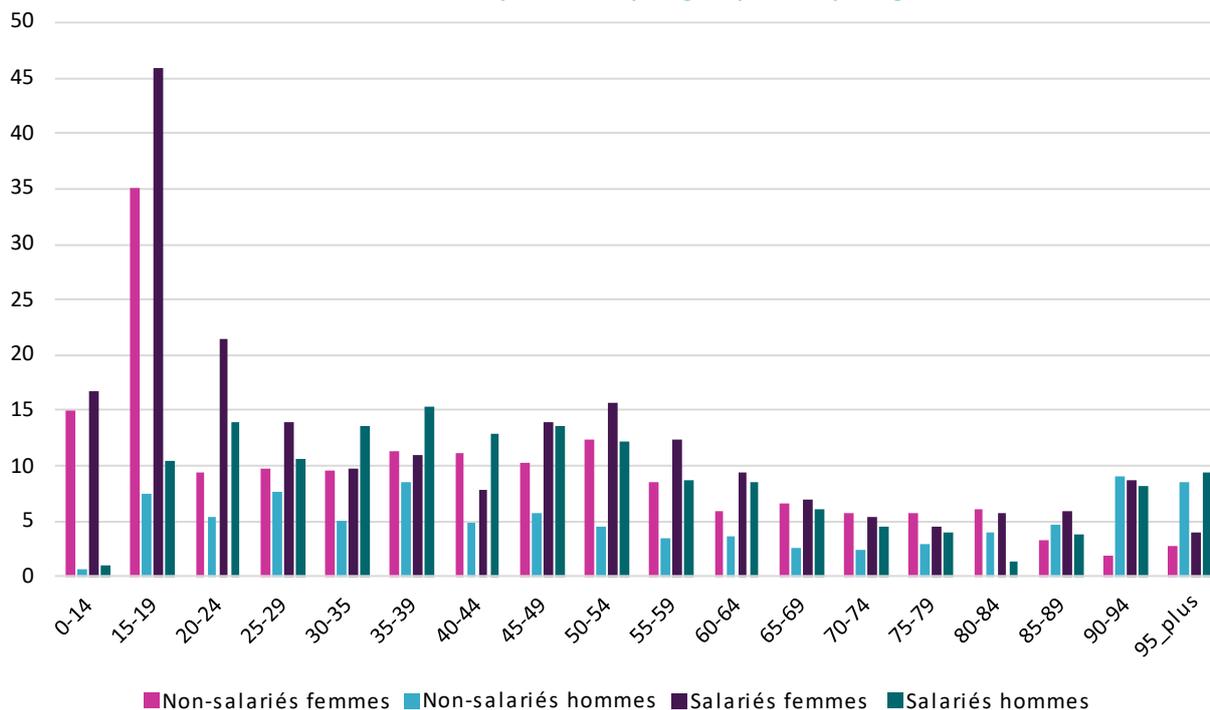
Le taux de tentative de suicide des 15-19 ans est de 46 pour 10 000 pour les femmes salariées agricoles et 35 pour 10 000 chez les non-salariées agricoles (contre respectivement 11 et 7 pour 10 000 pour les hommes).

Après l'âge de 25 ans, l'écart hommes/femmes se réduit significativement et le taux des tentatives de suicide n'excède pas 16 pour 10 000. Au-delà de 60 ans, il est inférieur à 10 pour 10 000 (*Graphique 3*).



Graphique 3 :

Taux de tentatives de suicide, pour 10 000, par âge et par sexe, par régimes en 2022



Source : SNDS, exploitation MSA

Comparés à l'ensemble de la population tous régimes, à âge et sexe égal, on dénombre 17% d'assurés du régime agricole en moins parmi les hospitalisations pour tentative de suicide ([Tableau 2](#)).

Toutefois, des disparités existent entre les salariés agricoles et les exploitants agricoles. En effet, les non-salariés présentent un sous-risque de 42 % ; le léger sous-risque pour la population salariée n'est pas significatif ([Tableau 2](#)).

Tableau 2 :

Indice comparatif du risque de tentative de suicide pour les assurés du régime agricole par rapport à l'ensemble des régimes en 2022

2022	Nombre de consommateurs (population soumise au risque)	Tentatives de suicide	Indice comparatif	Significativité
Ensemble des régimes	59 574 428	73 032	100	-
Régime agricole	2 634 056	2 395	83	***
Dont régime des salariés	1 553 303	1 808	96	non-significatif
Dont régime des non salariés	1 080 753	587	58	***

Au sein même de la population du régime agricole, à âge et sexe identique, les non-salariés agricoles ont un sous-risque de 26 % de faire une tentative de suicide ; alors que pour les salariés agricoles, on a un surrisque est de 13 % ([Tableau 3](#)).



Tableau 3 :

Indice comparatif du risque de tentative de suicide pour les assurés du régime agricole par rapport à l'ensemble de la population du régime agricole

Régimes	Nombre de consommateurs (population soumise au risque)	Tentatives de suicide	Indice comparatif	Significativité
Régime agricole	2 634 056	2 395	100	-
Dont salariés	1 553 303	1 808	113	***
Dont non-salariés	1 080 753	587	74	***

Sources des données

Les données étudiées sont issues du Système national des données de santé (SNDS). Elles ont été recueillies à partir du Datamart consommation inter-régime (DCIR), base de données individuelles sur la consommation de soins des bénéficiaires ainsi qu'à partir du programme de médicalisation du système d'information contenant les données hospitalières (PMSI).

Les séjours retenus dans notre étude sont ceux ayant un diagnostic associé correspondant à une tentative de suicide, avec un code CIM10 compris entre X60 et X84 ainsi que le code CIM10 Y87.0.

Définitions

Cette étude porte exclusivement sur les tentatives de suicide qui ont été suivies d'une hospitalisation en Médecine, Chirurgie, Obstétrique (MCO). Ne sont donc pas prises en compte les TS qui ont fait uniquement l'objet d'un passage aux urgences.

Sigles :

DCIR : Datamart consommation inter-régime.

MCO : Médecine, chirurgie, obstétrique.

MSA : Mutualité sociale agricole.

PMSI : Programme de médicalisation des systèmes d'information.

SNDS : Système nationale des données de santé.

TS : Tentatives de suicide.